

petit prodige, mais plus tard ? Sa croissance physique se fait par à coups ; en quinze mois, il grandit de trois centimètres et de douze en quatre mois. Aujourd'hui, le tronc seul se développe ; l'année suivante, les membres seuls s'allongent d'émésurément. L'intelligence ne tient pas les promesses de la onzième année ; cependant elle ne s'étiolé pas autant que celle des jeunes ouvriers ; c'est qu'on a fui la ville pendant les vacances, mais pourtant les premières places au lycée n'appartiennent plus au Parisien, elles sont pour le vigoureux garçon qui arrive de sa province. Et puis cette intelligence du Parisien qu'est-elle ? Toute de surface, d'apparence. Le jeune homme comprend son maître et peut retenir sa leçon ; mais il est incapable de rien faire par lui-même, de creuser une question à fond ; déjà il tient sa place dans un salon, tandis que son camarade, le provincial, est gauche, embarrassé, s'amuse avec des enfants de cinq ans plus jeunes que lui et gagne les prix au lycée.

Ce n'est donc pas ici le surmenage intellectuel qu'il faut accuser, mais la vie dans la grande ville. Nous ne voulons pas manger à la même gamelle et nous acceptons de respirer dans des conditions analogues. M. Brouardel, tout en acceptant la réprobation du surmenage intellectuel, voudrait donc que l'Académie insistât aussi sur la nécessité de construire les lycées hors des villes, d'organiser des colonies de vacances dès à présent, le séjour dans les grandes villes conduisant à un arrêt du développement physique et intellectuel.

M. Dujardin Beaumetz s'est informé, pour les 5.000 postulantes munies de brevets, attendant une place d'institutrices à Paris, il y aura 115 places en 1887, y compris celles d'instituteurs ; mais, en

réalité, il n'y aura pas une nomination, les places étant réservées aux élèves des écoles normales. Pour la France entière il y a 27,000 postulantes, il y en aura 20,000 l'année prochaine ; on comprend les désespoirs de ces pauvres désillusionnées. Quand au travail des écoles primaires, il est excessif ; les enfants ont six à sept heures de leçons ; il faut finir les devoirs à la maison, quelquefois pendant quatre heures, dans la chambre commune où le père travaille, où les enfants crient. Et le programme des écoles supérieures ? On enseigne aux jeunes filles l'économie politique, la philosophie, la psychologie. Tout cela est inacceptable il faut supprimer les devoirs à la maison.

M. Rochard s'élève, à son tour contre cette instruction encyclopédique qui donne aux jeunes filles autant de prétention qu'elles ont d'ignorance, il insiste sur la nécessité d'une loi sur le travail intellectuel des enfants comme il y en a une sur le travail physique ; il veut aussi que le temps consacré au travail ne dépasse pas huit heures par jour. Mais il faudra, pour que les enfants renoncent au surmenage, modifier les programmes des examens et des concours. Il faudra y introduire des épreuves d'un autre ordre : gymnastique, escrime, équitation. Alors seulement on obtiendra un développement physique convenable et un cerveau équilibré.—*Journal des Débats de Paris.*

* * *

Nos lecteurs savent déjà que l'Académie de Paris avait confié à une Commission composée de MM. Larry, Bergeron, Dujardin-Beaumetz, Proust et Lagneau, le soin d'étudier la question " du surmenage intellectuel et de la sédentarité dans les écoles ".

M. Lagneau s'est acquitté avec beaucoup de conscience de son rôle de rapporteur.